

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2016

DELIBERATION N°16/061

PORTANT SUR LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) SUR LE SITE ECOQUARTIER AUX ABORDS DES ANCIENNES ACIERIES COMMUNE DE SAINT-CHAMOND

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU l'article L 321-4 du Code de l'Urbanisme
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention opérationnelle approuvée par délibération N°13/059 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2013 et signée le 4 Décembre 2013 entre la commune de Saint-Chamond et l'EPORA,
- VU le dossier d'étude urbaine relative au centre-ville de Saint-Chamond réalisé en septembre 2015 en annexe,

Considérant que :

- La Ville de Saint-Chamond envisage la requalification urbaine des abords du site des Anciennes Acieries, en vue :
 - de requalifier l'axe de la rue de Saint-Etienne, qui constitue l'entrée ouest dans le centre de la Ville. L'objectif est d'intervenir afin de réaménager cette voirie en espaces publics revalorisés, en interface avec le projet Novacieries,
 - de développer avec le projet Ecoquartier une offre nouvelle d'habitat attractive et diversifiée (habitat intermédiaire et petits collectifs). Dans le cadre des objectifs du PLH de Saint-Etienne Métropole, cette offre d'habitat sera accessible à une population diversifiée,
- En cas d'échec des négociations à l'amiable, une procédure d'expropriation devra être menée sur le périmètre défini en annexe.

Sur proposition du Président,

- ✓ Autorise le Directeur Général à engager les démarches afin de mettre en place une place une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sur le périmètre concerné.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,

Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER

16 MARS 2016

Guy LÉVI